

**L'An DEUX MIL ONZE
et le Six JUILLET
à Vingt Heures Trente,**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. PERRIN Raymond, Maire.

**PRESENTS : Mlle ROUX M -Mrs PERRIN R - PHILIPPON M- BORDIN P- BUTIN N
-CROZET G - COHAS D- G PION- ROUX M - DURAND G**

Absents ayant donné procuration à :

Absents excusés : Mme CALLENAERE -BRUGIRARD F.

Absents :

Secrétaire de séance : M Crozet Guy

N° 22

**Objet : Réserve foncière : achat de terrain appartenant à M COUAVOUX Pierre Marie :
demande de subvention à M FRECON**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'en date du 26 juin le conseil municipal unanime a décidé :

- d'acheter la parcelle de terrain C 419 à M COUAVOUX Pierre Marie au prix de 10 000.00€
Suite à une rencontre récente, avec M FRECON Sénateur de la Loire, il est possible de solliciter une subvention sur l'enveloppe parlementaire de ce dernier, c'est pourquoi il propose à son conseil de déposer un dossier auprès du Ministère.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déposer, par l'intermédiaire de M FRECON, Sénateur, un dossier de subvention pour l'achat de la parcelle de terrain C 419 à M COUAVOUX Pierre Marie au prix de 10 000.00€ et pour les frais notariés s'y rapportant.

N° 23

Objet : USEP Noirétable : demande de subvention

Monsieur le Maire relate à son conseil le courrier reçu du responsable de l'USEP de l'école publique de Noirétable concernant une demande de subvention.

Ainsi, il lui demande de statuer sur cette sollicitation.

Où l'exposé le conseil municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- USEP : 40.00€

N°24

Objet : Approbation du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le contenu du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif établi par ses soins.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal
- approuve le contenu de ce rapport.**

N° 24- bis

Objet : Cession de terrain à M et Mme AURAY Bruno

Monsieur le Maire avise le conseil municipal de la demande de M. et Mme AURAY Bruno pour l'acquisition d'une parcelle de terrain communal (ancien chemin rural) au lieu-dit Grand Seigne, parcelle jouxtant leur propriété C555.

M et Mme MEILLAND René, détenteurs de la propriété bâtie desservie par ce chemin ont par écrit donné leur accord pour abandonner cet accès.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de vendre cette parcelle de terrain à M. et Mme AURAY Bruno sachant que la délimitation et la surface exacte seront déterminées par le bornage d'un géomètre.

Le prix de cession est fixé à **0.30 € le m²**, tous les frais afférents à cette vente seront à la charge du preneur. Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités qui en découlent (signature de la vente ...).

N°25

Objet : dénomination de la nouvelle salle de bibliothèque municipale

Monsieur le Maire rappelle à son assemblée la volonté du conseil par 6 votes pour, 3 contre d'attribuer un nom à la salle de la bibliothèque récemment rénovée.

Les conseillers, partant pour cette idée, ont suggéré le nom et prénoms d'un couple d'anciens instituteurs ayant resté de nombreuses années sur le village : **Claude et Raymond HERING**.

Après s'être attaché à recevoir le consentement de M HERING et de ses enfants, Monsieur le Maire propose donc que ce choix soit entériné.

Où l'exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal décide de dénommer la nouvelle salle de bibliothèque municipale : **Salle Claude et Raymond HERING**

N° 26

Objet : bâtiments communaux : choix de l'entreprise pour vérification des installations électriques, approbation d'une convention

Monsieur le Maire rappelle à son conseil l'obligation légale de procéder à la vérification des installations électriques dans les bâtiments communaux. Pour se faire il a consulté plusieurs entreprises spécialisées. Ces dernières ont établies des propositions de prix. Il donne lecture de celles-ci.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de prix de SOCOTEC qui s'élève à :

- 630.00 € HT pour le bâtiment du Relais d'Urfé
- 730.00 € HT pour les autres bâtiments

Le détail est listé dans le projet de conventions que le conseil approuve.

Le conseil donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les conventions.

Ainsi fait et délibéré les mois, jours et an que dessus,

Objet des délibérations
22-2011 Réserve foncière : achat de terrain appartenant à M COUAVOUX Pierre Marie : demande de subvention à M FRECON
23-2011 USEP Noirétable : demande de subvention
24-2011 Approbation du rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif
24-bis- 2011 Cession de terrain à M et Mme AURAY Bruno
25-2011 dénomination de la nouvelle salle de bibliothèque municipale
26-2011 bâtiments communaux : choix de l'entreprise pour vérification des installations électriques, approbation d'une convention

Nom/ prénom des conseillers	Signature	Observations
BORDIN PATRICK		
BUTIN NICOLAS		
CALLENAERE - BRUGIRARD FLORIANE	Absente	
COHAS DIDIER		
CROZET GUY		
DURAND GILLES		
PHILIPPON MARC		
PION GERARD		
ROUX MARYLINE		
PERRIN RAYMOND, Maire		